

République Française  
Département de la Côte d'Or



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 06 avril 2023**

Date de la Convocation :  
31 mars 2023  
Date de mise en ligne sur le site internet : 21 avril 2023

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Présents</u> :	39
<u>Absents</u> :	11
dont suppléés :	0
dont pouvoirs :	2
<u>Votants</u> :	41
- <u>Pour</u> :	41
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, Salle polyvalente Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

**Étaient présents** : Georges APERT - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

**Étaient excusés** : Bruno BETHENOD - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Véronique JEANDET - Didier LENOIR

**Étaient absents** : Cyril BELLANT - Marc BOEGLIN - Roland CHAPUIS - Charlène COLLET - Gérard DEGUY - Jean-François MICHON

**Ont donné pouvoir** : Bruno BETHENOD pouvoir à Gérard PONSOT - Emmanuel DONICHAK pouvoir à Laurent BOISSEROLLES

**Suppléants présents** : /

**Secrétaire de séance** : Nicolas URBANO

**Objet de la Délibération n°2023-02-01 : Validation des Comptes Financiers Unique 2022**

Considérant l'avis rendu par la Commission aux finances le mercredi 22 mars 2023.

Le Vice-président aux finances présente à l'assemblée les résultats 2022 de la Communauté de Communes, conformes aux résultats du Trésor Public.

Le conseil communautaire, en l'absence du Président sorti, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

- Compte financier unique du budget général  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2022 du budget général, section fonctionnement, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 7 039 480,24 €
  - Recettes : 7 929 065,68 €  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2022 du budget général, section investissement, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 2 153 798,61 €
  - Recettes : 2 408 185,72 €  
**ACCEPTE** les reports d'investissements suivants :
  - Dépenses : 1 117 496,00 €
  - Recettes : 558 828,00 €
  
- Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2022 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 939 104,27 €
  - Recettes : 1 028 790,59 €
  
- Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2022 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 85 922,29 €
  - Recettes : 90 722,32 €
  
- Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2022 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :  
**Fonctionnement :**
  - Dépenses : 509 034,22 €
  - Recettes : 632 602,50 €  
**Investissement :**
  - Dépenses : 705 168,97 €
  - Recettes : 497 293,13 €
  
- Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT – Arceau »  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2022 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :  
**Fonctionnement :**
  - Dépenses : 529 374,64 €
  - Recettes : 655 922,92 €  
**Investissement :**
  - Dépenses : 666 003,28 €
  - Recettes : 539 905,41 €

- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT – Arceau »**  
**ADOpte** le compte financier unique 2022 du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT - Arceau », avec les résultats ci-après :

**Fonctionnement :**

- Dépenses : 105 035,83 €
- Recettes : 123 310,83 €

**Investissement :**

- Dépenses : 141 555,83 €
- Recettes : 343 131,00 €

- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »**  
**ADOpte** le compte financier unique 2022 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau », avec les résultats ci-après :

**Fonctionnement :**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

**Investissement :**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

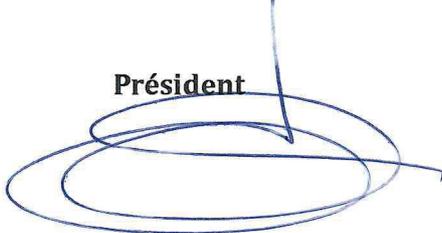
**DIT** que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 11 avril 2023

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire



**Pièces jointes** : comptes financiers uniques 2022

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.